

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTCALM**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2022

Le conseil de la municipalité de Montcalm siège en séance ordinaire, ce 11 octobre 2022 à 20 heures, à la Salle Yves-Thérien sise au 10, rue de l'Hôtel-de-Ville à Montcalm.

Sont présents à cette séance les conseiller(ère)s:

Denis Courte	Suzanne Dyotte
Pierre Bertrand	Édith Crevier

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Steven Larose.
Est également présent, Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2022

Le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-10-168

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 octobre 2022.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022

22-10-169

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2022

Il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Denis Courte, responsable de la voirie et des loisirs, précise que les travaux d'infrastructures en voirie dans le cadre du Programme TECQ ont été effectués au cours des dernières semaines à l'exception du secteur Verdure où les travaux sont prévus la semaine prochaine.

Il n'y a pas eu de comptoir alimentaire cette semaine et la semaine prochaine sera la dernière récolte de la serre communautaire.

Suzanne Dyotte, responsable de l'environnement, des aînés et de la famille, revient sur ses dernières rencontres : deux avec le groupe des Sentinelles de Prévoyance envers les aînés des Laurentides pour de la formation les 12 et 19 septembre et une le 5 octobre avec CASA Laurentides qui parlait des divers organismes de la région pour venir en aide à l'ensemble de la population sous toute sa diversité.

Pierre Bertrand, responsable du développement économique, informe que le budget 2023 de la RIMRO a été adopté lors de leur dernière séance du conseil d'administration.

Il faut préciser qu'il y aura une réduction des collectes des ordures pour 2023, soit aux 4 semaines.

La Patrouille verte restera en fonction durant la période hivernale et fera des inspections sporadiques. Le conseil d'administration de la RIMRO est à regarder pour trouver un moyen de sévir lors du non-respect des matières acceptées dans les bacs étant donné que le coût de l'enfouissement est de plus en plus onéreux.

Édith Crevier, responsable de l'urbanisme, tient à féliciter le maire, M. Steven Larose qui a remporté le prix Jean-Marie Moreau le 23 septembre dernier lors du congrès annuel de la FQM. Un honorable prix bien mérité. Bravo!

Steven Larose, maire, revient sur l'adoption du plan stratégique quinquennaire de la MRC des Laurentides qui a été adopté lors du dernier Conseil des maires du 15 septembre dernier. La planification 2022-2027 est disponible dans son ensemble sur le site de la MRC.

Dans le cadre du Fonds pour le transport actif (FTA) d'Infrastructure Canada, la MRC des Laurentides s'est vu octroyer une aide financière de 44 472 \$ pour la planification du bouclage de l'extrémité ouest du Parc du Corridor aérobie avec le parc linéaire Le P'tit Train du Nord.

6 ADMINISTRATION

6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE GREFFIER-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 322-2017 TEL QU'AMENDÉ

22-10-170

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le greffier-trésorier, au courant du mois de septembre 2022, en vertu du règlement N° 322-2017 tel qu'amendé, pour la somme de 10 453.90 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

22-10-171

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant total de 310 814.79 \$ et d'effectuer les paiements relatifs:

- Aux chèques N°: 254 à 267 et
- Aux fournisseurs personnalisés ci-dessous via Accès D Affaires :

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	PAYÉ EN SEPTEMBRE		
	• VIA PAIEMENT ÉLECTRONIQUE - ACCÈSD		
	HYDRO-QUÉBEC	510.05 \$	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE
	HYDRO-QUÉBEC	480.23 \$	ÉCLAIRAGE DES RUES
	HYDRO-QUÉBEC	190.90 \$	ÉCLAIRAGE RUE PRINCIPALE
	HYDRO-QUÉBEC	294.47 \$	HÔTEL DE VILLE
	HYDRO-QUÉBEC	89.67 \$	GARAGE
	HYDRO-QUÉBEC	232.47 \$	CASERNE / BIBLIOTHÈQUE
	ULTRAMAR	178.08 \$	ESSENCE
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	7 135.87 \$	REMISES GOUVERNEMENTALES
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	822.04 \$	REMISES GOUVERNEMENTALES - TAUX RÉGULIER
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	2 026.54 \$	REMISES GOUVERNEMENTALES - TAUX RÉDUIT
	RREMQ - DESJARDINS	2 372.44 \$	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	16 819.05 \$	EMPLOYÉS
	ASSURANCE COLLECTIVE - DESJARDINS	1 031.85 \$	ASSURANCE COLLECTIVE
	REVENU QUÉBEC	138.86 \$	AJUSTEMENT COTISATION AU RRQ
254	YVON BOUTIN	400.00 \$	SPECTACLE DE CONTES DANS LE CADRE DES JOURNÉES DE LA CULTURE
255	MAGALI BERTRAND	450.74 \$	ATELIER DE PAPIER ARTISANAL DANS LE CADRE DES JOURNÉES DE LA CULTURE
	TOTAL PAYÉ EN SEPTEMBRE	33 173.26 \$	

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	À PAYER POUR OCTOBRE		
	• PAR CHÈQUE		
256	MARIEVE BEAUREGARD-TREMBLAY	284.00 \$	REMBOURSEMENT EN PARTIE DES DROITS DE MUTATIONS CAR EXPLOITATION AGRICOLE
257	ADMQ - ZONE LAURENTIDES	225.00 \$	INSCRIPTION ANNUEL AU COLLOQUE ZONE 3
258	PG ÉVALUATION	398.67 \$	ÉVALUATION DU VÉHICULE INCENDIE F250
259	UNIROC CONSTRUCTION INC.	21 683.88 \$	BORDURE DE BÉTON DU STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE
260	UNIROC CONSTRUCTION INC.	40 872.51 \$	PAVAGE DU STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE
261	PLOMBERIE AQUATECH INC.	418.99 \$	INSTALLATION D'UN FILTRE À SÉDIMENT
262	PAYSAGEMENT MULTI CONCEPTS	1 724.63 \$	MISE EN PLACE DE TERRE ET ENSEMENCEMENT - STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE
263	RÉFRIGÉRATION MB INC	454.15 \$	ENTRETIEN PÉVENTIF DES SYSTÈMES DE VENTILATION AU CC ET HDV
264	LA COOP FERMES DU NORD	178.00 \$	SEMENCE POUR FOSSÉES
265	MÉLISSA BEAUDOIN PHOTOGRAPHE	125.00 \$	SERVICE DE PHOTOGRAPHIE - PROJET CULTUREL
266	ÉTUDE BROUILLARD, HUISSIERS DE JUSTICE	54.39 \$	SERVICE DE HUISSIER
267	HOLE DAVID JOHN	200.00 \$	REMBOURSEMENT DU DÉPÔT SUR RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE LOCALISATION
	SOUS-TOTAL PAIEMENTS PAR CHÈQUE	66 619.22 \$	
	• VIA PAIEMENT ÉLECTRONIQUE - ACCÈS		
	LABORATOIRE H2LAB BIO SERVICE	662.02 \$	ANALYSES D'EAU HSJB + EAU DE SURFACE
	GUYLAIN CHARLEBOIS	150.00 \$	ANALYSES D'EAU HSJB JUIN ET JUILLET 2022
	LIBRAIRIE CARPEDIEM	225.33 \$	ACHAT DE LIVRES
	MÉNAGE TREMBLANT NET INC.	885.31 \$	ENTRETIEN MÉNAGER SEPTEMBRE
	RIMRO	28 336.34 \$	3E VERS. QUOTE-PART
	MATÉRIAUX MCLAUGHLIN BMR	521.77 \$	ASPHALTE FROIDE
	RANDO QUÉBEC	36.99 \$	VALISE DE GÉORÉFÉRENCIEMENT
	IN MÉDIAS INC.	335.73 \$	PARUTION D'UN AVIS PUBLIC DANS L'INFO DU NORD
	IMPRIMERIE LÉONARD	643.86 \$	COROPLAST POUR ACTIVITÉS CULTURELLES
	SERRURIER MAGIC INC.	367.92 \$	AJUSTEMENT DE LA PORTE À LA BIBLIOTHÈQUE ET POIGNÉE DE PORTE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE
	MINISTRE DES FINANCES	62 353.00 \$	SERVICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - 2E VERS. 2022
	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	23 910.43 \$	PROGRAMATION TECQ - CH. DU LAC-BEAVEN
	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	11 181.99 \$	PROGRAMATION TECQ - CH. DU LAC-DU-BROCHET
	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	27 242.45 \$	PROGRAMATION TECQ - CH. LAROSE
	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	13 776.76 \$	PROGRAMATION TECQ - CH. DU LAC-MUNICH OUEST
	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	26 688.28 \$	PROGRAMATION TECQ - CH. DU LAC-MUNICH EST
	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	172.46 \$	NIVELAGE SECTEUR LAC DU BROCHET
	DYNAMITAGE MILLER INC.	10 347.75 \$	PROGRAMATION TECQ - CH. LAC-MUNICH OUEST
	STEVEN LAROSE	1 423.66 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR CONGRÈS FQM
	HUGUETTE DROUIN	422.65 \$	JOURNÉES DE LA CULTURE - 1ER OCTOBRE
	MICHAEL DOYLE	345.65 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR CONGRÈS FQM ET AUTRES
	MICHAEL DOYLE	86.94 \$	REMBOURSEMENT ASSURANCE EMPLOI TAUX REDUIT
	VALÉRIE LABELLE	76.40 \$	REMBOURSEMENT ASSURANCE EMPLOI TAUX REDUIT
	JÉRÉMIE MARTIN	31.78 \$	REMBOURSEMENT ASSURANCE EMPLOI TAUX REDUIT
	ÉDITH CREVIER	28.32 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR CONGRÈS FQM
	SOUS-TOTAL PAIEMENTS EN LIGNE	210 253.79 \$	
	• VISA DESJARDINS		
	SOUDURE LUC PROVOST SENC	53.47 \$	RÉPARATION ÉQUIPEMENT DE VOIRIE
	ZOOM	23.00 \$	PLATEFORME VIRTUELLE
	HÔTEL PLACE D'ARMES	762.25 \$	HÉBERGEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - CONGRÈS FQM 2022
	PUROLATOR	34.36 \$	ENVOIS COURRIER SÉCURISÉ
	FQM - REMBOURSEMENT	-189.71 \$	CRÉDIT / REMBOURSEMENT DU SOUPER DU MAIRE FINALISTE
	POSTE CANADA	85.15 \$	COURRIER DE QUARTIER + COURRIER RECOMMANDÉ
	SOUS-TOTAL VISA	768.52 \$	
	TOTAL À PAYER POUR OCTOBRE	277 641.53 \$	
	GRAND TOTAL DE LA LISTE	310 814.79 \$	

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2022

22-10-172

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de septembre 2022.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6.4 DONATION À LA FONDATION MÉDICALE DES LAURENTIDES ET DES PAYS-D'EN-HAUT

22-10-173

CONSIDÉRANT QUE comme chaque année la Revue de la Fondation sera produite et distribuée dans 70 000 foyers des 32 municipalités des MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut;

CONSIDÉRANT QUE selon le décret de 2022 la population de la municipalité de Montcalm est de 654 habitants;

CONSIDÉRANT QUE selon les donations il est recommandé de donner entre 0.25\$ et 1.50\$ par habitant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'autoriser un don de 163.50 \$ représentant les 654 habitants X 0.25\$ et d'en autoriser le paiement.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.5 APPUI AUX DEMANDES DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

22-10-174

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

ATTENDU QUE le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production;

ATTENDU QUE les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021;

ATTENDU QUE les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

ATTENDU QUE la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

ATTENDU QUE cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

ATTENDU QUE les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

ATTENDU QUE pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs;

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

ATTENDU QUE le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

ATTENDU QUE le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

ATTENDU QU'il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité :

- De reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;
- D'appuyer les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.6 ADOPTION DU BUDGET 2023 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'OUEST (RIMRO)

22-10-175

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'Ouest (RIMRO) a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2023, lesquelles totalisent 682 293 \$, dont la quote-part pour la Municipalité de Montcalm est de 90 863 \$;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires adoptées par la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'Ouest (RIMRO) doivent être adoptées par les municipalités dont le territoire est soumis à sa juridiction;

CONSIDÉRANT QUE le tout a été adopté à la majorité du conseil d'administration de la RIMRO lors de la séance tenue le 26 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité que la municipalité de Montcalm adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2023 telles qu'adoptées par la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'Ouest (RIMRO) de 682 293 \$, et ce pour une quote-part nette de la municipalité de Montcalm, de 90 863 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

S/O

8. TRAVAUX PUBLICS

S/O

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

S/O

10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS

22-10-176

10.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION TREMBLANT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm veut offrir aux jeunes montcalmois, montcalmoises défavorisés des activités sportives, éducatives, culturelles et artistiques;

CONSIDÉRANT QUE les rassemblements festifs, comme les fêtes de village, sont un instrument qui contribue à la qualité de vie des citoyens et à leur sens d'appartenance;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité abrite sur son territoire des familles à faibles revenus;

CONSIDÉRANT QUE la volonté de la municipalité est de pouvoir offrir à l'ensemble des jeunes des municipalités avoisinantes, une activité familiale où les enfants peuvent participer à plusieurs jeux et divertissements;

CONSIDÉRANT QUE le support financier est nécessaire et essentiel pour le maintien des activités de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Montcalm présente une demande d'aide financière auprès de la Fondation Tremblant dans le but de poursuivre ses activités de loisirs notamment pour développer des activités chez les jeunes Montcalmois, Montcalmoises.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11. INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

S/O

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2^e période de questions est offerte

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

22-10-177

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 11 octobre 2022.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Michael Doyle, directeur général
et greffier-trésorier